

## **association pour la défense et la promotion de l'oeuvre de Victor Vasarely**

déclarée à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence le 27 janvier 2004

crédit du nord : IBAN FR76 3007 6022 3228 4172 0020 090

publication au JO du 21 février 2004

### **ASSEMBLEE GENERALE DU 7 JUIN 2006**

Conformément à l'envoi de la convocation du 12 mai, l'association s'est réunie en assemblée générale le mardi 7 juin 2006 à 19h00 au 19, cours Sextius à Aix-en-Provence en présence de 25 adhérents et amis, 189 autres ayant adressé leur pouvoir.

Madame Jacqueline Gensul, secrétaire générale, ainsi que Messieurs Patrick Saintigny, trésorier et Pierre Vasarely, président, ont présenté les activités de l'année écoulée et évoqué les projets et actions pour l'année 2006 - 2007.

#### **L'ordre du jour était le suivant :**

- 1- accueil du président,**
- 2- rapport moral et vote,**
- 3- rapport financier et vote,**
- 4- fixation du montant de la cotisation 2006-2007,**
- 5- actualité et débat,**
- 6- questions diverses.**

#### **1. accueil du président.**

Pierre Vasarely ouvre la séance en remerciant Monsieur Patrick Monge pour avoir mis son espace à la disposition de l'association pour la tenue de l'assemblée générale annuelle ainsi que les membres présents ou représentés, lesquels, tout au long de l'année 2005-2006 ont manifesté leur soutien.

#### **2. rapport moral et vote.**

Le président évoque La Lettre d'information n°2 adressée en janvier 2006 aux amis de l'association et commente les divers projets ainsi que les différentes actions menées par l'association :

**- le site internet de l'association** est régulièrement mis à jour et toujours autant visité.

Il a été enrichi d'une version hongroise ; une autre italienne devrait suivre sous peu,

- **le centenaire de la naissance de Victor Vasarely** : les demandes de subventions déposées pour l'année 2005 auprès des différentes collectivités territoriales (Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Ville d'Aix-en-Provence et Communauté du Pays d'Aix) ont abouti à 3000 euros versés par la Ville d'Aix-en-Provence.

Cette somme a été insuffisante pour la mise en place du projet présenté à l'occasion de notre dernière assemblée générale.

- **la préparation du catalogue raisonné** se poursuit et a fait l'objet durant cet exercice de publications sous forme d'encarts dans les revues Beaux Arts Magazine et la Gazette de l'Hôtel Drouot avec des retours intéressants.

Le « Comité Vasarely », émanation de l'association, qui compte notamment parmi ses membres Madame Denise René, Messieurs Bernard Bégouin, Carlos Cruz Diez et Alain Mérieux a comme vocation d'alimenter la dynamique du catalogue.

Il est à noter que depuis que l'association s'est prononcée en faveur de la réalisation de ce dernier (cf. ses statuts de janvier 2004 et La Lettre de l'Association n°1), Madame Michèle-Catherine Taburno, une des brus de Victor Vasarely, indique préparer également un autre catalogue enrichi des archives recueillies par elle lors de sa « collaboration » auprès de Victor Vasarely de 1990 à 1995.

Son projet de catalogue est censé constituer une garantie d'authenticité pour les œuvres de Victor Vasarely qui arrivent sur le marché (galeries, salles des ventes et particuliers).

- **le projet de lieu de mémoire Victor Vasarely à Annet-sur-Marne**, est momentanément suspendu du fait de la destruction totale de l'atelier (cf. La Lettre n°2 de l'association).

Il est très regrettable de constater que Madame Michèle-Catherine Taburno, veuve du père de Pierre Vasarely, a commis une négligence grave vis à vis de l'œuvre de Victor Vasarely et dans l'exercice de la gestion de l'usufruit de la succession de Jean-Pierre Vasarely.

L'atelier n'était pas assuré au moment des faits, ni pour les murs ni pour le contenu.

Espérons qu'il existe un inventaire des œuvres contenues dans ce lieu et que ces dernières ont été sauvegardées quels qu'en soient les bénéficiaires.

La discussion s'engage entre les membres du Bureau et les membres présents.

Le président, après avoir lu le compte rendu de l'assemblée générale du 6 juin 2005, transmis par voie postale aux amis et adhérents de l'association en juillet 2005 et mis immédiatement en ligne sur le site de l'association, procède au vote.

Le compte rendu de l'assemblée générale 2005 est adopté à l'unanimité.

### **3. rapport financier et vote.**

Patrick Saintigny procède à la lecture et à l'analyse du bilan 2005, réalisé par le cabinet d'expertise comptable Blanchard-Tissandier et indique que l'association compte à ce jour 352 adhérents et amis.

- Compte d'exploitation 2005 :

<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>N</b>	<b>N-1</b>
Cotisations	1 973	1 498	achats Fournitures	177	150
Subventions	3 000	0	autres achats, dont:	5 238	2 936
Autres produits (1)	441	1 879	- site internet	523	921
			- pub / com	2 358	1 612
			- déplacements et réception	1 621	598
			- poste, telecom, banque	486	152
<b>Total</b>	<b>5 414</b>	<b>3 377</b>	<b>Total</b>	<b>5 414</b>	<b>3 087</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0</b>	<b>290</b>			

Des demandes de subventions ont été adressées en début d'exercice 2006 à la Ville d'Aix-en-Provence, à la Communauté du Pays d'Aix, au Conseil Général des Bouches-du-Rhône, au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

A ce jour, l'association n'a reçu aucune réponse officielle et devrait passer devant les différentes commissions dans le courant du mois de juillet.

Le trésorier commente le budget prévisionnel 2006 transmis aux différentes institutions dans le cadre des demandes de subventions.

**DETAIL DU PREVISIONNEL DES DEPENSES  
AFFECTEES PAR ACTIONS ENVISAGEES  
(réparties sur deux projets : symposium  
et catalogue raisonné)**

<b>mission réception et déplacements</b>		<b>13%</b>	<b>5 000</b>
<b>Symposium: "Vasarely : Art et Sciences"</b>	invitations intervenants		5 000
<b>publicité</b>		<b>13%</b>	<b>5 000</b>
<b>Symposium: "Vasarely : Art et Sciences"</b>	actes du colloque		2 500
<b>Catalogue raisonné</b>	Beaux Arts magazine + Art Actuel		2 500
<b>frais postaux &amp; téléphone</b>		<b>11%</b>	<b>4 000</b>
<b>Symposium: "Vasarely : Art et Sciences"</b>	affranchissement		1 000
<b>recensement œuvres</b>			1 800
<b>fonctionnement</b>			1 200
<b>services extérieurs</b>		<b>56%</b>	<b>20 600</b>
<b>Assurances</b>			600
<b>Expert comptable</b>			1000
<b>Catalogue Raisonné</b>	Frais de conception et de mise en oeuvre		10 000
<b>Multimédia</b>	Exploitation		4 000
<b>Symposium: "Vasarely : Art et Sciences"</b>	Intervenants et Organisation		4 000
<b>recensement œuvres</b>			1 000
<b>achats</b>		<b>7%</b>	<b>2 500</b>
<b>Fournitures bureau</b>			1 500
<b>Informatique</b>			1 000
<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>	<b>37 100</b>

Il rappelle que le montant des postes de dépenses présentés est directement lié à l'attribution des subventions sollicitées, et par conséquent que le budget et les actions envisagés seront adaptés à la réalité des fonds mis à disposition par les différentes institutions afin de mener à bien à la fois la mission de l'association et les deux projets en cours.

Le bilan 2005 et le prévisionnel 2006 sont soumis au vote et sont approuvés à l'unanimité.

#### **4. fixation du montant de la cotisation 2006-2007.**

Patrick Saintigny propose de reconduire le montant des cotisations.

<b>membre actif</b>		<b>membre bienfaiteur</b>	
-adhésion simple	20 euros	adhésion simple	100 euros et plus
-adhésion couple	30 euros		

Cette proposition est mise au vote et requiert l'unanimité pour le maintien des montants pour l'année 2006-2007.

#### **5. actualités et débat.**

Pierre Vasarely revient sur le projet de commémoration du centenaire de Victor Vasarely.

Compte tenu de son importance, un symposium « *Vasarely : art et sciences* » est toujours prévu pour décembre prochain : des plasticiens, architectes, designers interviendront sur l'héritage et le rôle de Vasarely dans la création moderne et contemporaine.

Le catalogue raisonné, tel qu'évoqué plus haut, devrait évoluer vers un concept interactif et multimédia dont l'attractivité, la dynamique et l'efficacité seront augmentées.

Le président confirme, selon son souhait, que ce travail pourrait-être le préalable à la publication ultérieure du catalogue par la Fondation Vasarely, institution emblématique la plus habilitée en terme de crédibilité scientifique et artistique.

Concernant « *l'affaire Debbasch* », Pierre Vasarely précise que l'ancien président de la Fondation (1981 - 1993) est définitivement condamné par la justice puisque son ultime recours devant la Cour de Cassation a été rejeté en décembre 2005.

D'autre part, il précise les différentes procédures terminées ou en cours qu'il a dû initier à l'encontre de la Fondation ( représentée par ses deux présidents successifs (Monsieur François Hers octobre 2002-mars 2006 et Monsieur Renaud Belnet - mars 2006) et de certains administrateurs :

- celle de juillet 2005 devant le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence : la Fondation et certains de ses membres n'ont pas respecté les dernières volontés de Victor Vasarely.

Le jugement du 9 février 2006 a ainsi consacré la qualité de membre de droit de Pierre Vasarely, conformément au testament du 11 avril 1993, en remplacement de son grand-père, membre fondateur.

Le 13 mars dernier, il a pu participer au conseil d'administration sur convocation en bonne et due forme.

- celle devant le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence qu'il sera contraint d'initier prochainement à l'encontre de la Fondation et d'une partie des administrateurs qui n'ont pas respecté les statuts de 1987 de la Fondation.

- le président rappelle également son action au fond engagée devant le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence en juillet 2005 concernant le droit moral de Victor Vasarely.

## **6. Questions diverses.**

Selon le souhait de plusieurs adhérents de pouvoir disposer d'un meilleur éclairage sur l'historique de ce qu'il est communément appelé les affaires « *Debbasch* » et « *Fondation Vasarely* », le président indique qu'il fera procéder prochainement à la mise en ligne sur le site de l'association des différents jugements et arrêts qui retracent ces « *affaires* » et leurs séquelles sur la situation actuelle.

La séance est levée à 20h20.

Aix-en-Provence, le 30 juin 2006

le président